



# Règlement d'ordre intérieur de l'Aqua Team Ganshoren asbl

Le club de natation Aqua Team Ganshoren asbl, propose des cours de natation à partir de 4 ans et pour tous les niveaux.

Afin que ces cours se déroulent dans une ambiance sereine et respectueuse, chaque membre du club s'engage à respecter le présent règlement.

Contact des responsables du club :

Mail : [info@aquateam.club](mailto:info@aquateam.club)

Site du club : [www.aquateam.club](http://www.aquateam.club)

## **Art. 1. Session et inscription**

### **Pour les cours collectifs pour l'école de natation,**

La session commence mi-septembre et se termine fin mai de l'année civile suivante. Chaque session est composée d'un cours de 50 minutes par semaine sauf si un protocole nous est imposé indépendamment de notre volonté (exemple : crise sanitaire). Il n'y a pas de cours durant les congés scolaires et les jours fériés. L'heure et le jour sont fixés lors de l'inscription. Aucun aménagement ne sera permis sauf en cas de disponibilité et avec l'accord du président. La cotisation annuelle couvre toute la saison. Le calendrier des cours se trouve sur le site du club.

### **Pour les cours collectifs pour le perfectionnement et adultes**

La session commence mi-septembre et se termine mi-juin de l'année civile suivante. Chaque session est composée de minimum 50 minutes de nage sauf si un protocole nous est imposé indépendamment de notre volonté (exemple : crise sanitaire). Il n'y a pas de cours durant les congés scolaires et les jours fériés. Toutefois, un stage en soirée peut être proposé et non obligatoire, il sera payant en supplément de la cotisation de départ.

Les nageurs savent déjà nager.

### **Pour les cours collectifs pour le groupe entraînement**

Ce groupe est réservé à des nageurs confirmés qui s'engagent à être présent 3 séances par semaine minimum. La session débute début septembre et se termine fin juin. Il n'y a pas d'entraînement prévu durant les congés scolaires. Toutefois, un stage en soirée peut être proposé et non obligatoire, il sera payant en supplément de la cotisation de départ. Ce groupe peut accéder à des compétitions sans aucune obligation de participation.



## **Inscription et réinscription pour tous les groupes**

Les réinscriptions des membres en ordre de cotisation se fait en mai en complétant un formulaire dont le lien leur est envoyé par mail. Si le nageur garde le même horaire, il a sa place et devra s'acquitter d'un acompte avant le 15/06. Si le nageur demande un changement d'horaire, sa place ne sera confirmée que si c'est possible. Dans le cas contraire, soit il conserve sa place de départ soit il est prioritaire sur liste d'attente.

Après confirmation de son inscription, le membre paie un acompte au plus tard le 30/06.

La demande d'inscription de la famille directe habitant sous le même toit qu'un membre déjà inscrit et en ordre de cotisation, se fera en mai en complétant le formulaire correspondant reçu par mail. Un test de nage sera probablement demandé en juin. Si l'inscription est confirmée, un acompte devra être versé au plus tard le 30/06.

La demande d'inscription des nouveaux membres se fait directement sur notre site en complétant un formulaire à partir du 15 août. Si une place est possible, un test de nage sera demandé en septembre.

Dès 2022, la période de demande d'inscription des nouveaux membres sera en juin avec le test de nage en juin également ! Après confirmation de l'inscription, l'acompte devra être versé au plus tard le 30/6.

Des inscriptions seront également possibles dans le courant de l'année en fonction des disponibilités.

## **Art. 2. Paiement des cours collectifs**

Un acompte est à payer lors de l'inscription pour les réinscriptions au plus tard le 30/06 (pour tous dès 2022). Cet acompte est non remboursable !

Le solde de la cotisation annuelle est à payer au plus tard pour le 5 octobre de l'année en cours.

En cas de non-paiement du solde, un rappel sera envoyé par courriel. Si dans un délai de 5 jours suivant le rappel (date d'envoi), le solde n'est toujours pas crédité sur notre compte, le nageur sera exclu des cours.

La cotisation comprend pour toute l'année scolaire : un bonnet du club, un brevet, l'entrée à la piscine, l'assurance en cas d'accident et l'encadrement de moniteurs en fonction de l'horaire fixé, le matériel mis à disposition,...

### Pour les inscriptions en dehors de la session d'inscription de septembre et de juin

Le passage de test coûtera 10€. La cotisation devra être crédité entièrement sur le compte au plus tard la veille du 1<sup>er</sup> cours.

La cotisation sera réduite après Toussaint, après Noël, après Carnaval et après Pâques pour ceux qui intègrent le club plus tard dans la saison.

## **Art. 3. Annulation des cours**

Pour les cours collectifs, la demande doit être faite par mail auprès du gestionnaire journalier. Ce dernier a toute liberté d'octroyer un remboursement partiel ou non en fonction du cas présenté et des documents de preuve soumis. L'acompte n'est pas remboursé.

Si les cours sont annulés par le club, la direction de la piscine ou tout protocole imposé indépendant de notre volonté, nous mettrons en place une possibilité de remboursement en fin de saison en fonction des disponibilités financières.



#### **Art. 4. Droit d'image**

Chaque famille de participants autorise expressément l'Aqua Team Ganshoren A.S.B.L. à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, images prises à l'occasion de sa participation au cours proposés par l'Aqua Team Ganshoren A.S.B.L., sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur. S'il ne désire pas que son image soit utilisée, il doit en faire la demande écrite, par mail ou par courrier.

#### **Art. 5. Assister au cours**

Pour des raisons de sécurité et de réglementation du bassin, la présence des parents ou accompagnateurs en bord de bassin pendant les cours collectifs est interdite. Nous tolérons cette présence lors du 1er cours et ce pour les 10 premières minutes de mise en route. (Sauf si un protocole officiel indépendant de notre volonté l'interdit)

Pour des raisons d'hygiène, l'accès au bassin doit se faire sans chaussure dès la sortie des vestiaires collectifs. En cas de protocole officiel indépendant de notre volonté, il est possible que l'accès soit tout simplement interdit dans l'enceinte du bassin, du hall et même des vestiaires.

Afin que les moniteurs gardent la maîtrise du groupe, les parents qui sont nageurs en même temps que leurs enfants ne pourront pas intervenir ni communiquer avec leurs enfants durant les cours.

#### **Art. 6. Horaire des cours**

Pour les cours collectifs, l'heure indiquée sur le document d'inscription ou sur le mail devra être respectée et ne pourra être changée durant l'année sauf exception pour un changement définitif durant l'année scolaire et ce uniquement si une place dans le groupe de même niveau est disponible et uniquement avec l'accord du gestionnaire journalier.

Cet horaire sera adapté en cas de protocole officiel imposé et indépendant de notre volonté.

L'arrivée aux vestiaires doit se faire 10 min avant le début des cours (parfois le cours débute avec une session d'échauffement à sec), un nageur en retard pourra se voir refuser l'entrée.

Pour le groupe entraînement/compétition à 4x par semaine, le nageur s'engage à venir 3x par semaine min. Si le nageur ne respecte pas cette condition, il sera redirigé vers un autre groupe sans remboursement ou son inscription sera annulée.

#### **Art. 7. Moniteur**

Les moniteurs peuvent changer de groupe durant le courant de l'année en fonction de leurs disponibilités ou de leurs qualités. L'objectif est que chaque nageur puisse également réaliser tous les exercices de la même manière avec tous les moniteurs afin d'être assuré de leur autonomie.

Les moniteurs s'engagent tous à respecter la convention établie entre l'asbl et eux. Cette convention est axée sur la qualité des cours, la sécurité des nageurs et le respect du matériel et des horaires.



## **Art 8. Assurance**

Chaque membre de l'asbl Aqua Team Ganshoren, est couvert par l'assurance d'Ethias :

Police d'assurance collective "accidents sportifs" n°45.310.861 (accidents corporels et responsabilité civile) avec l'extension « un cœur pour le sport » jusqu'au 31/08/2021.

Cette assurance changera à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 : Arena n°1.118.410 pour les accidents corporels et n°1.118.411 pour la responsabilité civile.

Tous les nageurs en ordre de paiement de l'acompte sont couverts par cette assurance.

## **Art 9. Matériel**

Pour les cours collectifs, chaque nageur reçoit un bonnet du club par année scolaire. Pour les nageurs de l'école de natation, le port du bonnet du club de la couleur correspondante à son groupe de niveau est obligatoire pour la sécurité des débutants. Les bonnets à remplacer sont en vente auprès du gestionnaire.

Chaque membre s'engage à respecter et à ranger le matériel mis à disposition ainsi qu'à le rembourser en cas de dégradation excessive.

Les nageurs adultes, du perfectionnement et du groupe entraînement ont leur propre matériel : planche, pull-buoy, plaquettes, palmes courtes, tuba frontal...

Le club n'est pas responsable de la dégradation ou du vol du matériel personnels des membres.

Il est possible que le club demande aux nageurs d'apporter leur propre matériel en cas de protocole officiel imposé et indépendant de notre volonté.

## **Art 10. Les vestiaires**

Les membres s'engagent à utiliser les vestiaires qui leur sont attribués en respectant leur utilisation. Il est interdit de boire ou de manger dans les vestiaires.

Le club n'est en aucun cas responsable des vols ou dégradations des affaires personnelles des membres au sein des vestiaires.

Il est interdit de sortir autrement que pieds nus des vestiaires du côté de la partie « pieds nus » sauf avec des sandales prévues pour la piscine et propres.

Les vestiaires collectifs seront ouverts 10 minutes avant les cours et seront fermés durant toute la durée des cours. Les retardataires n'auront pas accès aux vestiaires.

Les parents ne pourront pas attendre dans les vestiaires mais peuvent accompagner les plus jeunes enfants afin de les aider. Ils devront néanmoins quitter les vestiaires durant le cours. Sauf en cas de protocole officiel imposé et indépendant de notre volonté, l'accès au centre sportif pourrait être entièrement interdit aux parents.

## **Art 11. Règlement de la piscine**

Chaque membre s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement d'ordre intérieur de la piscine où se font les cours. Pour la piscine de Ganshoren, suivre le lien :

<http://www.ganshorensport.be/images/PDF/Reglementpiscinefr.pdf>



## **Art 12. Données personnelles et respect de la vie privée**

Afin de respecter la nouvelle réglementation européenne concernant les données à caractère personnel (RGPD), nous demandons explicitement votre consentement afin de stocker et utiliser vos données dans tous nos formulaires d'inscription et réinscription.

### Concrètement de quelles données s'agit-il et qu'allons-nous en faire?

- Votre adresse e-mail (seule, non liée à d'autres données permettant de vous identifier) sera stockée dans une "mailing-list" chez notre hébergeur (OVH) pour toutes les communications du club à l'avenir.
- Vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, date de naissance, genre et adresse e-mail) sont nécessaires à l'inscription comme membre auprès de la FFBN et dès septembre 2021 auprès de l'AFSTB.
- Vos coordonnées seront également stockées dans une base de donnée privée auprès de notre hébergeur (OVH), dont l'accès est exclusivement réservé aux entraîneurs et au personnel administratif du club afin d'organiser les groupes et les séances d'entraînement quotidiennes.
- Vos réponses au formulaire seront également conservées chez notre hébergeur OVH, ceci afin de respecter la réglementation européenne qui nous impose de conserver la preuve de votre consentement à l'utilisation de vos données personnelles.
- Vos données seront utilisées si nécessaires pour toutes les demandes de subsides auprès des organismes officiels tels que la fédération de natation, la commune, l' ADEPS, la région Bruxelloises, la communauté française, ...
- Les coordonnées des membres seront également diffusées si nécessaire pour toutes demandes de subsides auprès des organismes officiels : ADEPS, Fédération, Région bruxelloise, Commune de Ganshoren,...
- Aucune autre donnée que celles énoncées ci-dessus n'est stockée ou utilisée par le club.

Vos données personnelles ne seront jamais cédées ou vendues à des tiers ni utilisées à d'autres fins que celles décrites ci-dessus.

### Combien de temps conservons-nous vos données?

- Vos données personnelles seront conservées tant que vous êtes membre du club, à partir du moment où vous n'êtes plus membre du club, celles-ci seront supprimées de notre base de données et de notre mailing-list.

Néanmoins vos données enregistrées auprès de la FFBN et de l'AFSTB le resteront tant que vous serez membre de celles-ci (membre d'un autre club affilié à la à la même fédération par exemple).

### Où se trouvent concrètement vos données?

- Mailing-list, base de données "entraîneurs" du club et les réponses au présent formulaire :

Chez notre hébergeur OVH, 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France, dont vous pouvez consulter les engagements concernant le respect de la législation européenne à l'adresse suivante:

<https://www.ovh.com/fr/protection-donnees-personnelles/>

- Aquanet, la base donnée de la Fédération Francophone Belge de Natation (FFBN):

<http://www.ffbn.be/aquanet> jusqu'au 31/08/2021.



- La base de données de l'Association Francophone du Sport Travailleiste Belge (AFSTB) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 <http://sport-travailleiste.be/index.php/contact>

- Aucune donnée personnelle n'est stockée ailleurs qu'aux endroits précités.

#### Que faire pour accéder à vos données ou les supprimer ?

- Mailing-list: si vous souhaitez vous désinscrire, un lien sera disponible dans chacune de nos communications par e-mail sur lequel il suffira de cliquer pour vous désinscrire. Sinon vous pourrez toujours envoyer un e-mail à [tech@aquateam.club](mailto:tech@aquateam.club) en précisant que vous souhaitez ne plus recevoir d'e-mails de notre part.

Néanmoins soyez conscient que l'e-mail est notre moyen de communication privilégié pour tout ce qui concerne la vie du club, vous ne serez donc plus au courant de toutes nos activités, changement d'organisation, compétitions etc ...

- Base de données du club: Sur demande par e-mail à [tech@aquateam.club](mailto:tech@aquateam.club), vous pouvez recevoir une copie de l'enregistrement complet vous concernant, de même qu'en demander la suppression ou la modification.

Ces données concernant les nageurs étant essentielles et indispensables à la bonne tenue des entraînements et l'organisation du club, il est évident que si vous souhaitez les voir supprimées vous ne pourrez pas rester membre du club. Nous devons mettre un terme à votre inscription.

- Base de données de la Fédération de natation: Sur demande par e-mail à [tech@aquateam.club](mailto:tech@aquateam.club) nous pouvons supprimer les données vous concernant dans la base de données pour autant que celles-ci ne concernent que notre club. Pour le reste nous ne sommes aucunement responsables de ce que la fédération fait des données fournies, veuillez contacter la fédération pour tout ce qui concerne la gestion de vos données auprès d'eux: <http://www.ffbn.be> et à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, ce sera auprès de L'Association Francophone du Sport Travailleiste Belge (AFSTB). <http://sport-travailleiste.be/index.php/contact>